

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

12 FÉVRIER 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2020 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôt d'un rapport	4
5	Dépôt d'un projet de décret	4
6	Approbation de l'ordre du jour	4
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	4
7.1	Question de M. Nicolas Janssen à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «La communication sur le Pacte, condition nécessaire de sa réussite?» 4	4
7.2	Question de M. Samuel Nemes à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «415 élèves sans école à la suite de la tempête Ciara» 5	5
7.3	Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Prévisions du Bureau fédéral du Plan du mois de février 2020» 6	6
7.4	Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cérémonie des Magritte» 7	7
7.5	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la contraception» 8	8
7.6	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mutilations génitales féminines (MGF)» 8	8
7.7	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faute de stage en section carrosserie, elles se retrouvent en section cuisine!» 9	9
7.8	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Volonté de la Fédération des télévisions locales de renforcer son identité visuelle de média de proximité» 10	10
7.9	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perte d'accréditation européenne de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège (ULiège)» 11	11
7.10	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discussions entre les Francs Borains et Quévy-Mons» 12	12

7.11	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée internationale des femmes et des filles de science»	12
7.12	Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Congés éducation supprimés pour les salariés francophones en Flandre»	13
7.13	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Opération "Gros pulls"»	14
7.14	Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Discrimination sexiste de stagiaires dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Liège»	15
8	Prise en considération	15
9	Classement par le Parlement de la Communauté française des candidats au mandat d'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (Article 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française)	16
10	Rapport de la commission des Poursuites	17
10.1	Discussion.....	17
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	18
	Annexe II: Cour constitutionnelle	18

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Vancauwenberge, pour raisons de santé; M. Disabato et Mme Laruelle, retenus par d’autres devoirs; M. Clersy, pour raisons personnelles.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 14 novembre 2019, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse dans les délais requis. Le ministre-président Jeholet a répondu aux 12 questions écrites qui lui ont été adressées, soit un taux de réponse de 100 %. Ce pourcentage est de 96 % pour le ministre Daerden avec 26 réponses pour 27 questions, de 95 % pour la ministre Linard avec 38 réponses pour 40 questions, de 99 % pour la ministre Glatigny avec 82 réponses pour 83 questions et de 100 % pour la ministre Désir qui a répondu aux 48 questions qui lui avaient été adressées. (*Applaudissements*)

4 Dépôt d’un rapport

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel de la Commission de pilotage du système éducatif pour l’année 2018 (doc. 50 (2019-2020) n° 1).

Ce rapport annuel sera envoyé à la commission de l’Éducation.

5 Dépôt d’un projet de décret

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret portant assentiment à l’Accord de siège, avec échange de lettres, entre le Royaume de Belgique et l’Organisation internationale de Police Criminelle – INTERPOL (O.I.P.C. – INTERPOL), fait à Lyon, le 14 octobre 2014 et à Bruxelles, le 24 octobre 2014 (doc. 48 (2019-2020) n° 1).

Ce projet de décret a été envoyé à la commission des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 6 février 2020, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 12 février 2020. Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

7 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

7.1 Question de M. Nicolas Janssen à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «La communication sur le Pacte, condition nécessaire de sa réussite?»

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous disiez le week-end dernier dans la presse que, le Pacte pour un enseignement d’excellence, nous ne pourrions le réussir qu’ensemble. La réussite du Pacte passe effectivement par un engagement collectif de la part des enseignants, des directions, des parents, des élèves et de notre part à tous. Mais comment espérer un engagement collectif – une forme de responsabilité collective, comme vous l’avez dit – alors qu’énormément d’acteurs de terrain émettent des doutes sur le Pacte et les plans de pilotage? Ne devriez-vous dès lors pas communiquer davantage sur le Pacte afin de mieux le présenter et en expliquer les bienfaits?

Ce week-end, j’ai eu le plaisir de participer à une formation donnée à des jeunes enseignants sur le Pacte, plus particulièrement sur les plans de pilotage. Je dois bien avouer que même une personne hostile au Pacte serait ressortie de cette formation convaincue et même enthousiaste par ce que le Pacte propose. Les témoignages des enseignants parlaient d’eux-mêmes: les plans de pilotage ont contribué à stimuler les motivations et à créer un esprit d’équipe au sein des écoles. Ils ont permis à beaucoup d’écoles de savoir où elles se

situent aujourd'hui et vers où elles souhaitent se diriger collectivement dans les prochaines années. Ce sont des éléments importants dans la motivation et le travail des acteurs de terrain et des enseignants.

Je souhaite dès lors vous demander davantage de communication. Les retours des enseignants à propos des plans de pilotage sont de plus en plus positifs et se traduisent par des chiffres très encourageants eux aussi. Ne pourriez-vous pas utiliser ces retours positifs des enseignants pour communiquer sur le Pacte et faire réussir ce Pacte tous ensemble?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La responsabilité d'un parlementaire ou d'un politique est de souligner aussi ce qui fonctionne dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Une chose est certaine: l'enjeu majeur des politiques est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation ! C'est une condition *sine qua non* pour relever une série de défis: le redressement économique, les enjeux climatiques et la cohésion sociale.

Dans l'interview à laquelle vous faites référence, j'ai dit que la responsabilité incombait à nous tous. Cette responsabilité est d'abord celle des hommes et des femmes politiques. Je me porte d'ailleurs garant de la Déclaration de politique communautaire (DPC), mais je ne serai en revanche pas le notaire du Pacte. Le Pacte n'est pas la Bible! Il prévoit une série de mesures – et Dieu sait si la ministre de l'Enseignement y travaille! –, mais nous devons avoir le courage politique de les évaluer, de les corriger et de les réorienter si nécessaire.

La responsabilité revient ensuite aux acteurs de l'enseignement, aux les directeurs d'école qui ont mis en œuvre les comités de pilotage et les futurs contrats d'objectifs, mais aussi aux enseignants qui ont également une part de responsabilité. Monsieur Janssen, vous avez eu l'occasion de rencontrer des futurs enseignants motivés et je m'en réjouis. Mais nous allons aussi devoir lutter contre une résistance au changement et un certain immobilisme. Nous devons réaliser un travail de persuasion afin de faire percoler, sur le terrain, le Pacte et son enjeu majeur qu'est la qualité de notre enseignement. Notre meilleure façon de communiquer, ce sera en améliorant, dès maintenant, les actions de mise en œuvre dans le cadre du Pacte. Mais il est trop facile de reporter toute la responsabilité sur l'école et je maintiens ce que j'ai déjà affirmé: nous devons davantage responsabiliser les parents.

Enfin, il convient de responsabiliser aussi les jeunes et les enfants. Si l'on veut relever les défis des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux, je n'ai qu'une chose à leur dire: «Chiche! Pour relever ces défis, nous avons besoin de vous! Pour relever ces défis, nous avons besoin de jeunes formés par un enseignement de

qualité. C'est grâce à vous que l'on pourra relever tous ces défis!»

La question climatique est certes importante et le combat que mènent les jeunes est tout à fait légitime. Mais il ont à leur disposition d'autres moyens pour faire entendre leurs revendications que la désertion des bancs de l'école. Il faut avoir le courage de le dire. Il est légitime que les jeunes veuillent mener ce combat et qu'ils se manifestent, mais quand on parle de responsabilisation de tous, celle-ci peut s'exprimer aussi au sein de l'école. C'est un message que je leur lance.

Comme vous l'aurez compris, la qualité de notre enseignement est l'affaire de tous et nécessite la responsabilisation de tout un chacun.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président. J'ai trouvé très importants et intéressants les aspects liés à la résistance au changement. J'ai bien senti votre détermination et celle de votre gouvernement pour affronter ces résistances qui sont nombreuses. La prise de responsabilité collective sera probablement déterminante dans la réussite du Pacte.

7.2 Question de M. Samuel Nemes à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «415 élèves sans école à la suite de la tempête Ciara»

M. Samuel Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, le toit de l'école communale primaire d'Alleux a été arraché par les vents violents de la tempête Ciara. Les 415 élèves sont donc désormais sans école. Assez rapidement, les autorités communales ont mis à disposition un local afin d'héberger les élèves. Cependant, cette situation ne peut être que provisoire parce que les cours ne peuvent y être assurés dans des conditions correctes. Les tempêtes telles que Ciara sont relativement rares en Belgique, mais elles se produisent à peu près tous les dix ans. Je peux donc raisonnablement penser que tout est prévu pour que ces élèves retrouvent rapidement une scolarité normale.

D'après mes informations, le toit de l'école en question devait être rénové cette année. Il présentait donc déjà un certain niveau de vétusté. Si la rénovation avait eu lieu plus tôt, le toit serait toujours en place aujourd'hui et les cours seraient assurés normalement.

Dans ce contexte, j'ai quatre questions à vous poser. D'abord, quand la procédure relative à la rénovation du toit de cette école a-t-elle lancée? Ensuite, quelles sont les mesures urgentes qui seront prises pour que les élèves retrouvent une

scolarité normale? À plus long terme, qu'est-ce qui sera mis en place pour que l'école redevienn opérationnelle? Enfin, existe-t-il un budget qui peut être consacré à ce type d'urgence?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je suis doublement surpris de votre question. Tout d'abord, parce que les faits se sont produits dans une école communale qui ne dépend pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ensuite, parce que l'école n'a introduit aucune demande de subvention auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des dégâts. Peut-être m'avez-vous interrogé à ce sujet, car vous savez que cette école est située dans ma commune d'enfance à laquelle je reste très attaché.

Ceci étant, je me suis enquis de la situation auprès du bourgmestre de la commune. Ce dernier m'a rapporté que la tempête avait causé des dégâts détériorant le *roofing* du toit. Les enfants ont donc dû être momentanément déplacés dans une salle, qui s'avère en effet peu adaptée aux cours. Immédiatement, le bourgmestre et son équipe ont fait appel à leur compagnie d'assurance qui s'est rendue sur les lieux pour établir une expertise. Une entreprise a été désignée pour prendre en charge les travaux. Les travaux devraient être terminés à la fin de semaine; s'il n'y a pas de nouvelle tempête, les enfants devraient réintégrer leur classe à ce moment-là.

Me voilà rassuré sur ce cas particulier; j'espère que vous l'êtes aussi!

De manière plus générale, pour revenir à votre dernière question portant sur l'existence de mécanismes particuliers à enclencher en cas de problèmes majeurs et urgents, sachez qu'une partie du programme prioritaire de travaux (PPT) est réservée à des travaux d'extrême urgence, non repris dans la liste des dossiers éligibles. Le pouvoir organisateur subventionné pourrait alors introduire une demande d'intervention en extrême urgence dont le traitement serait raccourci.

M. Samuel Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous pose la question parce que votre administration propose des prêts et des aides financières pour les travaux dans les bâtiments scolaires. La question que je vous adresse concerne la rénovation du toit. Combien de temps cette école a-t-elle dû attendre pour disposer de cet argent?

Le cas de cette école n'est pas un cas isolé! Le problème de la vétusté des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est généralisé et inacceptable! Dans ce cas-ci, nous pouvons certes en rire, mais l'histoire aurait été bien différente si ce toit s'était envolé pendant que les élèves étaient présents à l'école. Aurait-on pu éviter que ce toit s'envole et que les élèves se retrouvent une semaine sans école?

Notre enseignement a déjà du mal à fournir un cadre dans lequel les enfants puissent s'épanouir. Force est de constater que la sécurité des enfants est menacée par l'insalubrité et la vétusté de nos écoles. Je pourrais parler d'une école qui connaît des problèmes d'amiante ou d'une école où les marches des escaliers s'effritent. Le cas qui nous occupe ici n'est pas un cas isolé!

Si les écoles sont dans un état de vétusté avancé, c'est parce que le définancement complet de l'enseignement a été organisé depuis 30 ans par les partis traditionnels. En tant que ministre, votre rôle se limite désormais à réparer aux urgences... (*Protestations*)

M. le président. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre réplique. Le ministre a une précision à apporter et vous pourrez ensuite reprendre la parole puisque le dernier mot revient toujours au parlementaire.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Comme je l'ai déjà dit, la commune n'a adressé aucune demande de subvention à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour rénover cette toiture. Il s'agit donc d'une information erronée: la toiture était tout à fait intacte.

M. le président. – L'information que vous avez obtenue est effectivement contradictoire, Monsieur le Député. Souhaitez-vous ajouter quelques éléments de précision? (*Rires sur certains bancs*)

M. Samuel Nemes (PTB). – Chers collègues, je vous remercie pour l'ambiance «cour de récréation» qui colle bien au sujet de l'école.

Monsieur le Ministre, j'ai effectivement mal interprété votre réponse. Je n'avais pas été informé d'une quelconque demande de l'école à votre ministère. L'objet de ma question était de comprendre les modalités de financement de cette école.

Au final, je suis heureux d'apprendre que les élèves retrouveront un cadre de cours normal dans moins d'une semaine.

7.3 Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Prévisions du Bureau fédéral du Plan du mois de février 2020»

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, cette Assemblée a voté le budget 2020. Le moins que nous puissions dire est que les perspectives étaient à tout le moins

délicates puisque son déficit était de 700 millions d'euros. Bonne nouvelle dans la grisaille: quelques éléments de l'Institut des comptes nationaux et du Bureau fédéral du Plan nous informent que le taux de croissance sera revu à la hausse pour 2020, passant de 1,1 % à 1,4 %. Par ailleurs, l'inflation a l'air de se stabiliser tant au niveau de l'indice national des prix à la consommation, qui devrait se maintenir à un taux de 1,1 %, que de l'indice santé, à un taux de 1,2 %. Vous avez rappelé combien notre budget dépend des dotations du pouvoir fédéral – à concurrence de 95 % – à travers différents paramètres macroéconomiques, comme la TVA, le produit intérieur brut ou l'impôt des personnes physiques, qui représentent la majeure partie des recettes.

Notre budget étant basé sur un taux de croissance de 1,1 %, les éléments communiqués sont-ils de nature à améliorer le déficit dans le courant de cette année et éventuellement le solde de financement? Dans quelle mesure ces paramètres peuvent-ils faire évoluer favorablement la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La croissance économique a été meilleure que prévu en 2019. Les nouvelles projections du Bureau fédéral du Plan montrent que c'est aussi le cas pour 2020. C'est une bonne nouvelle qui aura un impact positif sur la dotation de 2020 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la régularisation de sa dotation de 2019. Par ailleurs, la diminution de l'inflation aura une incidence positive sur nos dépenses de personnel, mais un effet négatif sur notre dotation.

En revanche, nous ne disposons pas encore des paramètres démographiques, notamment de la clé de répartition basée sur le nombre d'élèves; je ne suis donc pas encore en mesure de vous révéler l'impact chiffré sur l'ajustement de 2020. Mon cabinet m'a donné un montant approximatif, mais je préfère éviter de communiquer des chiffres erronés. À ce stade, l'impact net de ses paramètres est en tout cas positif de plusieurs millions.

M. Yves Evrard (MR). – Dans l'hypothèse où ce taux de croissance plus élevé dégagerait une marge de manœuvre, qui autoriserait la Fédération Wallonie-Bruxelles à réduire son déficit, cette situation apporte la preuve que, lorsque les paramètres de croissance sont au beau fixe, ils peuvent avoir, contrairement à d'aucuns prônant la décroissance, une influence directe sur les politiques que nous pouvons mener et, surtout, permettent d'améliorer la situation de nos concitoyens. Je serai donc attentif à mesurer cet impact lors des discussions sur l'ajustement budgétaire. J'espère qu'il sera extrêmement positif.

7.4 Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cérémonie des Magritte»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Le 1^{er} février a eu lieu la cérémonie des Magritte, qui fut l'occasion de mettre en avant notre magnifique cinéma belge. Trois moments forts de cette cérémonie méritent d'être soulignés.

En premier lieu, l'actrice Mya Bollaers a dédié son prix aux victimes de discrimination, en particulier à la communauté des transsexuels. Ensuite, Myriam Leroy nous a rappelé avec humour que les femmes occupaient souvent des seconds rôles au cinéma. Enfin, plus qu'un moment en particulier, plusieurs intervenants ont plaidé en faveur d'une Belgique unie et d'une solidarité entre les mondes culturels francophone et néerlandophone.

Toutefois, les paillettes finissent toujours par retomber. Ainsi, dans les jours qui ont suivi, des voix un peu plus critiques se sont élevées dans la presse, déplorant notamment le marketing exacerbé lié à la cérémonie et le côté «entre-soi» de certaines prises de parole ou de certains jeux qui ont eu lieu sur scène. Certains ont aussi relayé des propos quelque peu sexistes.

Lors de son passage dans l'émission «Hep Taxi!», l'actrice Yolande Moreau a dit que le cinéma «est une manière d'exprimer une société dans laquelle on vit maintenant». J'aime beaucoup cette idée, c'est pourquoi je plaide pour un cinéma belge qui soit à l'image de la société telle que nous la rêvons: paritaire, ouverte, forte de sa diversité.

Madame la Ministre, ces événements visant à valoriser notre production cinématographique font-ils actuellement l'objet d'une réflexion au sein de votre cabinet pour répondre aux critiques et de poursuivre des objectifs forts? De même, réfléchissez-vous actuellement à la question de la diversité dans le monde du cinéma belge?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La cérémonie des Magritte est un événement annuel important qui célèbre le cinéma belge francophone. Nous pouvons être fiers des productions cinématographiques réalisées en Fédération Wallonie-Bruxelles et la cérémonie des Magritte a toute sa place dans la promotion de notre cinéma.

Cette année, la cérémonie a été suivie d'analyses diverses, tant sur le contenu que sur la forme. Ces analyses sont intéressantes et doivent retenir notre attention. À l'occasion du dixième anniversaire des Magritte, peut-être pour-

rions-nous prendre le temps d'en évaluer la formule et de chercher à l'améliorer, notamment sous deux angles. Premièrement, nous pourrions réfléchir à la façon d'améliorer l'accessibilité des productions belges francophones. Par exemple, les organisateurs des Magritte pourraient développer des collaborations, déjà existantes, avec les centres culturels dans le cadre d'événements de diffusion.

Le second aspect concerne la diversité sur les écrans et sur les plateaux. La diversité, qu'elle soit d'ethnie ou de genre, est une richesse qui doit faire partie de notre cinéma. Mon cabinet a donc entamé une réflexion, avec la participation des acteurs de terrain, pour examiner les éventuelles pistes qui permettront d'accroître la diversité dans nos productions cinématographiques.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Le secteur du cinéma semble faire preuve de beaucoup de bonne volonté, ce qu'ont illustré les divers discours prononcés lors des Magritte. La RTBF est également volontaire, ce qui se traduit dans ses contenus. Je suis donc très heureuse, Madame la Ministre, de constater que vous partagez, vous aussi, cette volonté. Ainsi, nous disposons des trois ingrédients qui nous permettrons de construire un cinéma belge encore plus en phase avec son temps.

7.5 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la contraception»

M. Jori Dupont (PTB). – Hier, la Commission nationale d'évaluation des interruptions de grossesse a remis son rapport à l'État fédéral. Ce rapport indique que la moitié des grossesses interrompues sont dues à l'absence de moyen de contraception. En outre, l'âge moyen des femmes ayant recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est de 28,5 ans.

La Commission nationale d'évaluation des interruptions de grossesse propose donc d'étendre la gratuité de l'IVG à l'âge de 35 ans. D'autres recommandations peuvent être appliquées au niveau communautaire: une meilleure information sur les moyens de contraception dans les écoles, l'installation de distributeurs de préservatifs dans les bâtiments scolaires ou encore la distribution de la pilule du lendemain par les centres psycho-médico-sociaux (centre PMS).

Madame la Ministre, que prévoyez-vous en matière de sensibilisation à la contraception dans les écoles? En tant que ministre des Droits des Femmes, prônez-vous la gratuité de l'IVG jusqu'à l'âge de 35 ans?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous remercie d'attirer mon attention sur le dernier rapport de la Commission nationale d'évaluation de l'interruption de grossesse. En tant que ministre des Droits des Femmes, je suis sensible à toute mesure qui permettrait aux femmes de disposer librement de leur corps. La législation relative à l'IVG relève cependant des compétences fédérales; je ne peux donc pas la modifier.

En revanche, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut agir en matière de sensibilisation à la contraception et de lutte contre les stéréotypes liés à l'identité sexuelle. Parmi les outils disponibles, je citerai les cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), qui relèvent des compétences de ma collègue Caroline Désir, de même que les plannings familiaux et tous les autres organes traitant ces questions dans les écoles.

Néanmoins, Monsieur le Député, vous oubliez de mentionner que la contraception ne concerne pas uniquement les femmes. Très peu d'informations sont disponibles sur la contraception masculine. Elle prend pourtant des formes diverses et peut être réversible. Le problème que vous soulevez concerne donc également, outre ma collègue Caroline Désir, le ministre de l'Égalité des chances, Frédéric Daerden. Ensemble, nous devons améliorer la sensibilisation en matière de contraception.

M. Jori Dupont (PTB). – Je suis parfaitement d'accord avec vous, Madame la Ministre. La contraception n'est pas liée au genre; c'est pourquoi je mentionnais dans ma question l'installation de distributeurs de préservatifs. J'ai d'ailleurs proposé plusieurs pistes de solution, que vous n'avez pas commentées. Par ailleurs les ministres ont le droit d'avoir un avis. Madame la Ministre, vous avez le droit d'être en faveur de la gratuité de l'IVG, même si ce domaine ne relève pas de vos compétences. Pour une femme en situation précaire, consacrer un budget à la contraception n'est pas la priorité absolue.

Qu'importe l'imbroglio institutionnel belge, tous les niveaux de pouvoir doivent agir en faveur de la gratuité de la contraception.

7.6 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mutilations génitales féminines (MGF)»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – La Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF) a eu lieu le

6 février dernier. D'après les estimations, plus de 200 millions de filles et de femmes à travers le monde sont victimes de MGF.

En Belgique, ces pratiques sont condamnées et combattues. Notre pays est néanmoins confronté à des cas de jeunes filles et de femmes mutilées. Que faire? Le parquet de Bruxelles dispose notamment d'une structure qui est destinée aux familles et aux enfants et qui encadre actuellement une dizaine de jeunes filles susceptibles d'être victimes de MGF. Le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) mène aussi un certain nombre d'actions, mais c'est apparemment insuffisant.

Le GAMS souligne qu'il serait utile d'instaurer un protocole médical systématique au niveau des services d'encadrement de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou des services de promotion de la santé à l'école (PSE), afin de repérer les signes avant-coureurs permettant de supposer que tel ou tel enfant est susceptible d'être victime de mutilations génitales.

Madame la Ministre, rassurez-nous! Dites-nous quels sont les dispositifs existants pour lutter contre les MGF au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un travail spécifique de sensibilisation des parents est-il effectué lors des consultations de l'ONE ou des services PSE, ainsi que dans les crèches, pour enrayer ce phénomène?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Cette problématique est toujours préoccupante en Belgique: selon les chiffres de 2018, environ 8 000 filles ou femmes sont exposées au risque d'excision.

Les collaborations existent entre l'ONE et le GAMS en matière, par exemple, de formation. Les travailleurs médico-sociaux ainsi que les membres des services PSE sont formés pour porter une attention particulière aux publics qui seraient fort touchés par cette problématique. Les outils ont également été créés et sont à la disposition des familles dans les lieux organisés par l'ONE.

Je vous rejoins: nous devons probablement évaluer l'effectivité de ces collaborations, qui présentent déjà une série d'avantages, mais pourraient sans doute être étendues. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du plan sur les droits des femmes, un grand mouvement de consultation et de concertation de la société civile est en cours, jusqu'à la fin du mois de février.

Il est prévu qu'un volet spécifique soit dédié à la question des mutilations génitales dans la partie consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Une évaluation effective est importante et indispensable. Elle doit dépasser la problématique simplement médicale, puisque, Madame la Ministre, vous détenez à

la fois la tutelle sur l'ONE et les compétences qui touchent aux droits des femmes. Je vous rejoins dans vos propos et je ne doute pas que ce travail débouchera sur une réduction des mutilations génitales, véritable fléau.

7.7 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faute de stage en section carrosserie, elles se retrouvent en section cuisine!»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, Stacy, Clara et Félicia sont inscrites en quatrième année secondaire à l'Institut d'enseignement spécialisé Étienne Meylaers à Grivegnée. Elles y suivent les cours de la section carrosserie. La carrosserie, elles adorent ça! Elles s'impliquent comme les garçons, donnent le meilleur d'elles-mêmes comme les garçons et réussissent comme les garçons. Mais contrairement à eux, jusqu'il y a peu, toutes ne parvenaient pas à trouver des lieux de stage.

Elles ont dû faire face à des clichés faciles à démonter du type: «Accueillir une fille comme stagiaire dans ma section carrosserie, ce n'est pas possible. Il me faudrait des W.-C. ou des vestiaires séparés». Hallucinant! Faute de stage, les trois jeunes filles auraient dû changer d'orientation et se diriger vers la section cuisine. Magnifique option s'il en est, celle-ci est tout de même très éloignée de leur choix premier. Auraient-elles dû baisser les bras et abandonner le métier de leurs rêves? Non, elles se sont mobilisées et les réseaux sociaux ont fait le reste.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette histoire invraisemblable? Comment conscientiser le monde du travail et de l'entreprise à l'égalité des chances? Comment faire pour que, demain, plus aucune fille ni aucun garçon ne doive changer d'orientation scolaire en raison de son sexe?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous n'êtes pas la seule à vous interroger puisque ma collègue, Caroline Désir, répondra à une question d'actualité liée à ce sujet dans quelques instants.

En effet, j'ai pris connaissance de cet épisode inadmissible et j'ai réagi très vite. Les métiers n'ont pas de sexe et il n'y a pas de raison que l'on refuse à un garçon ou une fille de se diriger dans la voie qu'il ou elle a choisie.

Vendredi, j'étais à Maurage pour inaugurer la crèche Le Nid Colas. Un puériculteur était présent à cette occasion et c'est très bien ainsi. Il y aurait

pu en avoir davantage, car, je le répète, les métiers n'ont pas de sexe.

Nous devons sensibiliser le monde professionnel à ces questions. La lutte contre les stéréotypes en matière de division sexuelle du travail est loin d'être terminée. Celle-ci est inscrite dans le plan qui est en cours de rédaction. Cependant, cela ne sera pas suffisant. Il faut sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge en formant les accueillants dans les milieux d'accueil à travailler de manière non genrée. Même si c'est de moins en moins le cas, il n'est pas normal que les filles doivent jouer à la poupée et à la dinette, alors que les garçons ont droit aux jeux de construction. Cela n'a aucun sens. De même, dans l'enseignement, il me semble normal de former les étudiants à la lutte contre des stéréotypes qui, pour la plupart, sont des idées reçues involontairement. Force est de constater que ces préjugés parviennent encore jusqu'à nous.

Je me réjouis que ces trois jeunes filles aient reçu de nombreuses offres de stage les invitant à poursuivre dans la voie qu'elles ont choisie. J'espère que cela incitera toutes les filles qui souhaiteraient emprunter un chemin non conventionnel à aller au bout de leurs intentions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Vos réponses me réjouissent. Je voudrais ajouter un élément qui n'étonnera personne. Je fais partie de celles et ceux qui pensent que les filles peuvent faire toutes les études et exercer tous les métiers qu'elles souhaitent. J'en suis convaincue: les filles peuvent devenir d'excellentes spationautes, pilotes de Formule 1, électromécaniciennes, ingénieures, entrepreneures, voire d'excellentes femmes du feu. Elles peuvent même faire de la politique... Dans cette optique, il faut empêcher que d'autres personnes leur mettent des bâtons dans les roues au cours de leurs études ou de leurs stages! Il faut mettre un terme aux clichés et à la discrimination.

Doit-on apprendre à nos enfants à renoncer à leurs rêves en acceptant de subir les difficultés du quotidien et ce genre de stéréotype? Doit-on, au contraire, tout mettre en œuvre pour leur permettre de réaliser leurs rêves? Nous devons relever collectivement ce défi en matière d'égalité des chances.

7.8 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Volonté de la Fédération des télévisions locales de renforcer son identité visuelle de média de proximité»

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, j'ai pris connaissance du communiqué de la Fédération des télévisions locales (FTL). Elles se sont réunies, ont réfléchi et ont décidé de changer

de nom: les télévisions locales sont devenues des médias de proximité. La Fédération des télévisions locales est donc devenue le Réseau des médias de proximité (RMDP).

Elles ont également changé d'identité visuelle, en adoptant toutes un même cadre. Elles ont ensuite décidé de travailler en synergie, mais aussi de se rapprocher du téléspectateur, du citoyen dans une relation humaine.

Ce sont là des décisions importantes: un changement de nom, des objectifs à atteindre et une connectivité!

Compte tenu des difficultés financières que ces acteurs de l'information de proximité rencontrent, quels signaux leur avez-vous envoyés pour qu'ils puissent atteindre ces objectifs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les membres de ce Parlement ont déjà évoqué les télévisions locales ce mardi en commission des Médias, lorsqu'ils se sont demandés s'il y avait lieu ou pas d'organiser des auditions à ce sujet au sein de ce Parlement.

Je me réjouis de ce changement de nom en «médias de proximité» qui colle bien à la mission des télévisions dites locales, puisqu'elles jouent un rôle essentiel en matière de lien entre citoyens d'un territoire, entre citoyens et leur territoire, ce qui en fait finalement un levier de démocratie important sur des territoires locaux. Ces médias locaux ont effectivement un rôle essentiel à jouer et il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse renforcer leur rôle, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire (DPC).

J'ai déjà rencontré personnellement les représentants de la FTL et je rencontrerai chacune d'entre elles sur le terrain. J'ai entamé ce tour avec Canal C et Télésambre. À court terme, il est prévu que je rencontre successivement TeleMB, Antenne Centre télévision, Vedia, notélé et les invitations continuent d'affluer. Mon but est d'être au plus près du terrain et de percevoir non seulement la réalité générale des médias locaux, mais aussi la réalité particulière de certaines, qui diffère parfois de celle des autres.

Ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a refinancé plusieurs fois les télévisions locales et, comme elles, nous faisons le constat qu'il est possible de travailler en créant davantage de synergies en matière de personnel, de contenus, d'infrastructures et d'investissements. Les idées émergent et il faut poursuivre dans cette voie. Nous ne ferons pas l'économie de telles synergies qui se révéleront en définitive bénéfiques pour tout le monde, en ce compris le grand public.

En ce qui concerne la numérisation, nous avons tous conscience, elles les premières, qu'il

s'agit d'un défi majeur. Les télévisions locales proposent d'ailleurs elles-mêmes des pistes à explorer.

Je vais poursuivre ce tour de terrain, tenir compte des réalités et continuer à soutenir les télévisions locales dans leurs démarches tout en gardant bien à l'esprit la piste des synergies. La mise en commun des archives, le soutien financier, les synergies et la numérisation sont autant d'enjeux dont on a bien conscience et on envoie aussi des signaux positifs dans l'idée que l'on peut les soutenir dans ces voies-là.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, qui me satisfait amplement. Nous nous réjouissons avec vous de voir que les télévisions locales se définissent comme médias de proximité, qu'elles travaillent en synergie pour le bien de tous et pas en vue d'une absorption réciproque.

J'ai bien entendu le soutien financier que vous avez soutenu aujourd'hui et qui nécessitera sans doute quelques arbitrages, quelques réflexions et quelques soirées de travail. En tout cas, il semble que la lumière soit au bout du tunnel à l'issue de ce tour des médias de proximité.

7.9 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perte d'accréditation européenne de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège (ULiège)»

Mme Alda Greoli (cdH). – La faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège (ULiège) vient de perdre son accréditation européenne octroyée par l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV). L'ULiège était la seule université de la Fédération Wallonie-Bruxelles à organiser le deuxième cycle d'études vétérinaires, afin de garantir la qualité de la formation et de l'encadrement des étudiants en médecine vétérinaire.

La décision de l'AEEEV surprend puisque, ces dernières années, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas ménagé ses efforts pour octroyer à cette faculté les moyens complémentaires nécessaires pour garantir la qualité de son enseignement.

Madame la Ministre, quelles sont les conséquences de la perte de l'accréditation européenne pour l'ULiège et ses étudiants? Quelles seront les conséquences sur l'attractivité des études vétérinaires auprès des étudiants étrangers, nombreux à suivre ce cursus? Par ailleurs, comment garantir la

qualité de l'encadrement et de la formation proposés par la faculté de médecine vétérinaire de l'ULiège?

L'ULiège a deux ans pour essayer de reconquérir son accréditation européenne. Vous a-t-elle demandé de l'accompagner dans cette démarche? Par ailleurs, pour recouvrer une accréditation, la faculté de médecine vétérinaire doit disposer de cas cliniques en suffisance? Comment remplir cette condition?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai rencontré le doyen de la faculté de médecine vétérinaire de l'ULiège au début de mon mandat; nous avons convenu de travailler de concert sur cette problématique.

La perte de l'accréditation européenne n'est en rien liée à la qualité de l'enseignement dispensé, mais bien au nombre d'étudiants. Les normes d'encadrement recommandées par l'AEEEV n'étaient plus respectées. Selon ces critères, un étudiant en médecine vétérinaire doit s'occuper de 42 animaux malades par an. Ce nombre est tombé à 34 pour les étudiants de l'ULiège. Voici quatre ans, l'ULiège a décidé d'organiser un concours visant à limiter le nombre d'étudiants à 250. Aujourd'hui, 300 étudiants sont inscrits en faculté de médecine vétérinaire. Il faudra encore deux années pour atteindre le niveau requis. Or, c'est précisément le temps qu'il reste à la faculté pour se mettre aux normes et récupérer son accréditation.

J'ai donc demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de déterminer le nombre maximal d'étudiants que la faculté pourrait accepter sans risquer de diminuer la qualité de son enseignement. J'ai également demandé à mes services de prendre contact avec le *steering committee* interuniversitaire, qui réunit les quatre facultés concernées par les études vétérinaires, afin d'évaluer le soutien que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut apporter à l'ULiège.

La perte d'accréditation n'aura aucune incidence pour les étudiants qui seront diplômés cette année. L'accréditation européenne constitue un label de qualité et n'a aucune valeur juridique. Je resterai attentive à l'évolution de la situation et offrirai mon soutien à la faculté de médecine vétérinaire, comme je m'y suis engagée.

Mme Alda Greoli (cdH). – Ce dossier relance le débat sur la nécessité d'organiser d'un examen d'entrée et d'établir des quotas d'étudiants pour assurer la qualité des soins dispensés et le bien-être des animaux, à la ville comme à la campagne. D'après votre réponse, le quota d'étudiants doit être limité en fonction du nombre de cas cliniques disponibles. Or, il serait plus judicieux de prendre plutôt en compte les réels besoins du terrain pour déterminer le nombre

maximal d'étudiants pouvant suivre des études vétérinaires.

7.10 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Discussions entre les Francs Borains et Quévy-Mons»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Voici quelques années, le club de football de Mons évoluait en première division nationale. Cela avait des retombées très positives aux niveaux sportif et économique pour l'ensemble de la région. Aujourd'hui, le club de Quévy-Mons est en troisième division amateur, tandis que les Francs Borains évoluent en deuxième division amateur. On parle depuis de nombreuses années d'une éventuelle fusion et d'un rapprochement entre ces deux clubs afin de ressusciter un club phare dans la région de Mons-Borinage.

Madame la Ministre, vous êtes favorable à tous les projets susceptibles d'avoir des retombées positives sur le monde sportif, notamment pour les jeunes. Avez-vous été contactée en tant que ministre des Sports concernant ce projet de fusion? Existe-t-il des audits extérieurs organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour déterminer la pertinence d'une telle fusion? Enfin, quel est votre point de vue sur ce projet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce stade, je n'ai pas été sollicitée par ces clubs. La gestion de l'association relève en effet plutôt du domaine privé. Je vois évidemment d'un œil particulièrement favorable ce projet de fusion en un grand club de Mons-Borinage. J'ai grand espoir de retrouver ainsi une équipe d'élite dans la région. Ce serait particulièrement avantageux pour le sport.

Tout type de fusion est positif pour autant que certaines conditions soient remplies, par exemple réaliser des économies d'échelle sur le nombre d'entraîneurs, d'avocats, de comptables, de secrétaires. Un autre effet positif serait aussi la concentration des moyens puisque la ville soutient les deux clubs. Par ailleurs, j'ai entendu qu'ils souhaitaient garder un ancrage local très fort, ce que j'estime également être très positif.

L'Association des clubs francophones de football (ACFF) est impliquée et suit de près les négociations. D'après les échos qui me reviennent, le mariage pourrait être fructueux. En effet, Qué-

vy-Mons dispose d'une école renommée de jeunes et d'infrastructures de qualité, tandis que le club des Francs Borains a un management particulièrement performant. Cette fusion permettrait aussi d'éviter les querelles de clochers comme on a pu le voir ailleurs.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre enthousiasme en faveur de ce projet. Il serait très important de retrouver une équipe d'élite dans la région montoise. De toute façon, l'union fait la force. Sur treize communes de notre arrondissement, trois équipes jouent aujourd'hui en D3 et une équipe en D2. Ce serait particulièrement favorable pour notre région de compter un club phare, avec une concentration des moyens et une mutualisation des besoins. J'espère sincèrement que cette union se concrétisera par un beau mariage!

7.11 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Journée internationale des femmes et des filles de science»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, hier était la Journée internationale des femmes et des filles de science. La raison pour laquelle cette journée a été instaurée est très simple: moins de 30 % des chercheurs dans le monde sont des femmes. La situation est encore pire dans le cas des sciences «dures» puisqu'à l'heure actuelle, à l'échelle mondiale, les filles représentent moins de 10 % des étudiants en ingénierie, moins de 5 % dans les sciences naturelles, et encore moins dans les sciences informatiques. Ces statistiques sont bien évidemment la conséquence d'un stéréotype de genre; dès lors, quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre cette problématique?

Bien entendu, je me réjouis déjà des deux initiatives que vous avez annoncées: d'une part, le programme de promotion des sciences auprès des jeunes, en particulier auprès des jeunes filles et, d'autre part, le travail que vous avez demandé à l'ARES. Toutefois, j'aimerais en savoir un peu plus.

Par ailleurs, je rappelle qu'au cours de la législature précédente, mon groupe a introduit une résolution dans ce domaine; je souhaiterais donc savoir si les propositions et demandes adoptées à l'époque ont été prises en compte.

En outre, la ministre Linard et vous-même avez assisté à la journée d'ouverture organisée par le Comité femmes et sciences. Quels contacts avez-vous établis à cette occasion? Envisagez-

vous déjà des projets en collaboration avec Mme Linard ou avec le Comité femmes et sciences? Encouragez-vous les hautes écoles à mener des actions à l'égard du genre similaires à celles déjà organisées dans les universités? Menez-vous des actions locales au sein des institutions? En quoi ces éventuelles actions consistent-elles?

Enfin, le rôle de modèle est très important dans cette problématique. Or, aujourd'hui, moins de 12 % des scientifiques visibles dans les médias sont des femmes; il y a donc, là aussi, un important travail à effectuer. Quelles actions envisagez-vous afin de montrer aux femmes que cette voie est autant la leur que celle des hommes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Journée internationale des femmes et des filles de science avait effectivement lieu hier; à cette occasion, madame la ministre Linard et moi-même avons participé à une réunion portant sur les technologies numériques et l'importance d'y inclure les jeunes filles.

Rappelons que 57 % des inscrits dans l'enseignement supérieur sont des étudiantes, mais seulement une fille sur quatre est inscrite dans une filière STEM (*Science, technology, engineering and mathematics*). En outre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, seulement 16 % des diplômés STEM sont des filles, alors que la moyenne européenne s'élève à 26 %. Ceci montre bien la nécessité de renforcer l'attractivité des filières STEM pour les jeunes filles. Le secteur appelle d'ailleurs à un travail transversal dans ce domaine.

Je me suis entretenue avec plusieurs de mes homologues, notamment Barbara Trachte, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargée, entre autres, de la recherche scientifique, ainsi que Willy Borsus et David Clarinval; nous avons convenu de travailler de façon transversale afin de maximiser les résultats de nos efforts.

J'ai également décidé de lancer un appel à projets d'un montant de 200 000 euros pour organiser des campagnes mettant en évidence le rôle de modèle que peuvent avoir certaines grandes scientifiques, l'objectif étant d'inciter les jeunes filles d'aujourd'hui à devenir les Marie Curie de demain. J'ai également sollicité l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin qu'elle formule des propositions concrètes visant à rendre les sciences plus attractives. Par ailleurs, c'est lorsqu'elles ont entre 12 et 15 ans que les filles se désintéressent des sciences; nous souhaitons donc cibler ce public au travers, notamment, de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'attractivité des filières STEM pour les femmes,

c'est comme une voiture dans une côte: si on ne garde pas le pied sur l'accélérateur, elle recule.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je suis d'accord avec vous: la transversalité doit être au cœur de votre approche, sans quoi vous n'arriverez jamais à atteindre des objectifs ambitieux. Étant moi-même physicien, je peux affirmer que l'égalité de genre dans cette filière n'est pas une réussite, ni à la sortie des études ni dans le milieu professionnel. En effet, au-delà de l'enseignement, les femmes sont discriminées à différentes étapes de leur carrière scientifique. Gageons, pour reprendre vos termes, que vous garderez le pied sur l'accélérateur pour atteindre rapidement une réelle égalité dans les filières STEM.

7.12 Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Congés éducation supprimés pour les salariés francophones en Flandre»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Que ce soit pour se former, se réorienter ou obtenir une reconnaissance professionnelle au travers d'un nouveau diplôme, nombreux sont les adultes qui reprennent le chemin de l'école alors qu'ils travaillent. À ce propos, la presse de cette semaine, «*La Libre Belgique*» en particulier, nous apprendait l'existence d'une situation problématique: un certain nombre de salariés d'entreprises néerlandophones n'ont plus droit aux congés éducation, un système qui permet aux adultes de libérer du temps pour suivre des formations au cours de leur carrière. Ils n'y ont plus accès, car ils ont choisi des opérateurs de formation francophones.

Avez-vous connaissance de ces difficultés? Ces retours vous sont-ils parvenus d'écoles supérieures ou d'écoles de promotion sociale? Avez-vous pris contact avec votre homologue flamande en vue de remédier à cette difficulté? Si c'est le cas, quelles sont ses réactions? Enfin, y a-t-il des actions qui permettraient une pérennisation plus effective de ces congés éducation? Si oui, lesquelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai en effet eu des retours. Quelque 260 étudiants d'universités, de hautes écoles, d'écoles supérieures des arts et de l'enseignement de promotion sociale m'ont alertée du problème. Nous avons créé un groupe de travail au sein de

mon administration qui collabore avec l'administration flamande pour discuter du problème, puisque l'enregistrement des établissements ne se fait plus de façon automatique, depuis l'entrée en vigueur du décret flamand.

Les signaux sont positifs et l'ambiance de travail est constructive. J'en veux pour preuve que les initiatives individuelles d'enregistrement sont couronnées de succès, telles que celle de l'EPHEC. Nous essayons de trouver une solution structurelle qui passe par une simplification et une automatisée de l'enregistrement. Dans tous les cas, il n'y a pas de volonté de refuser les congés éducation aux travailleurs francophones actifs en Flandre. J'ai prévu une réunion avec la ministre Crevits pour m'assurer du succès que rencontrera le groupe de travail.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je voudrais vous remercier, Madame la Ministre, pour vos propos rassurants quant aux congés éducation réservés aux travailleurs qui suivent des formations dans des institutions francophones, alors même qu'ils travaillent pour des structures flamandes. Je vous remercie pour la proactivité dont vous faites preuve.

7.13 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Opération "Gros pulls"»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Aujourd'hui, comme hier, j'ai enfilé un gros pull. Hier était organisée une opération «Gros pulls» dans 545 écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette opération invitait élèves et enseignants à enfiler un gros pull afin de baisser le thermostat d'un degré tout en conservant le même confort. En diminuant d'un seul degré la température de la classe, on réduit en moyenne de 7 la consommation énergétique. À Woluwe, un échevin écolo a mené l'opération pendant plusieurs années et, dans une école de l'entité, ce n'est pas 7 %, mais 25 % de baisse de la consommation que l'on a ainsi pu relever.

Cette opération est organisée par l'ASBL *GoodPlanet Belgium* qui lance cinq défis à la jeunesse: manger local et de saison, utiliser l'eau de manière intelligente, diminuer les déchets, se reconnecter avec la nature et participer à l'opération «Gros pulls».

Cette opération rejoint les défis évoqués par le ministre-président tout à l'heure, à savoir faire de nos élèves, des citoyens et des acteurs. Cela peut être le fait d'enfiler un gros pull, mais aussi chausser ses baskets pour défiler dans la rue et manifester.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle cette opération «Gros pulls» et y est-elle associée? Est-elle prête à relever ce défi? Nous avons

bien sûr conscience de l'importance de la rénovation de l'isolation des bâtiments et ce gros pull ne fera pas l'économie de ce débat, mais il me semblait important de souligner que 545 écoles sont actives pour le climat.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je ne peux que me réjouir de constater que plusieurs centaines d'écoles ont participé à cette opération dont le mérite est de faire prendre conscience à nos élèves du fait que leurs changements d'habitude individuels peuvent contribuer globalement au défi climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au-delà de cela, les écoles bénéficient d'une liberté pédagogique. Je ne peux donc pas leur imposer de participer à ce genre d'opération, mais cela me permet de faire le lien avec le débat que nous avons eu hier en commission de l'Éducation sur les référentiels qui sont en cours d'élaboration. Il a notamment abordé la problématique du climat et de l'énergie lorsque les parlementaires et moi-même avons passé en revue le référentiel sur les sciences. Nous avons déjà échangé hier sur le fait que nos élèves ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances scientifiques liées au climat. Je me réjouis de constater que cet état de fait a été pris en compte dans l'élaboration des référentiels. C'est notre rôle en tant que pouvoir régulateur.

Cela me permet aussi de faire le lien avec l'isolation des bâtiments. Prendre conscience de ses habitudes et les modifier, c'est bien. Et si cela permet de diminuer le chauffage d'un degré, c'est encore mieux. Mais on ne peut évidemment pas faire l'économie des travaux de rénovation nécessaires dans les bâtiments scolaires et nos écoles sont malheureusement, pour la plupart, des passoires énergétiques. Il s'agit donc d'un défi important, mais je sais que le ministre Daerden y est, lui aussi, particulièrement sensibilisé.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Lancer de tels défis, c'est en général un bon outil pour s'adresser à notre jeunesse. C'est une méthode engageante, qui implique et rend les citoyens, élèves et enseignants, acteurs de leur avenir. On parle souvent du «défi» climatique – et c'en est un, indéniablement. Je me réjouis avec vous, Madame la Ministre, de l'implication de ces 545 écoles sur une base volontaire, comme je me réjouis de voir que nos jeunes, qui ont dans leur très grande majorité à cœur de suivre activement les cours en classe, aient aussi à cœur parfois de réaliser des actions en faveur du climat. Finalement, c'est la preuve que l'école reste ouverte au monde. Les murs des écoles doivent être isolés, mais certainement pas hermétiques aux enjeux de la planète.

7.14 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Discrimination sexiste de stagiaires dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Liège»

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, ce thème a déjà été évoqué aujourd'hui. Oui, les femmes peuvent tout faire! Elles peuvent être députées, ministres, scientifiques et certaines se passionnent pour la carrosserie.

Le sujet a été abordé du point de vue du droit des femmes, mais, preuve qu'il s'agit d'une thématique transversale, je pose ma question sous l'angle de l'égalité de genre dans le milieu scolaire.

Je me réfère à la situation des trois jeunes filles inscrites dans une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Liège qui n'ont pas trouvé de stage en section carrosserie. Qu'a fait l'école? Elle leur a proposé de s'orienter vers la section cuisine. En termes de cliché, il n'y a pas mieux! Je ne juge pas les raisons qui ont poussé l'école à diriger ces élèves vers la section cuisine, option tout à fait honorable, mais qui ne correspondait pas à leur choix. Elles n'ont pas pu effectuer de stage en carrosserie faute de trouver un garage voulant les accueillir.

Cette circonstance soulève la question de la discrimination. J'ai entendu la réponse de la ministre Linard sur la lutte contre les discriminations et les stéréotypes. Mais il est aussi question de la relation entre l'école et le milieu de l'entreprise.

Madame la Ministre, quelle est la situation de ces jeunes filles aujourd'hui? Il semble qu'elles aient reçu énormément d'offres, mais ont-elles pu trouver un stage? Ce cas est-il isolé ou avez-vous reçu d'autres plaintes? Comment soutenir les écoles en amont afin qu'elles améliorent le dialogue avec leurs partenaires potentiels, afin que ce genre de discrimination ne se reproduise plus?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je tâcherai de vous apporter une réponse complémentaire à celle de Mme Linard. Je n'ai pas reçu de plainte, mais selon mes informations, deux des trois jeunes filles auraient demandé à être réorientées en hôtellerie et non en cuisine. Il ne s'agirait donc pas d'une réorientation contrainte, mais d'une demande de leur part. La situation des filles dans ce type de filières n'est pas toujours facile; il faudrait investiguer pour connaître les raisons qui ont motivé ces réorientations. En revanche, la troisième jeune fille a bien reçu de nombreuses propositions de stage en carrosserie. Par ailleurs, il est rassurant de constater que le secteur s'est mobilisé à la suite de la médiatisation de cette affaire.

En cas de difficulté à trouver un stage, il est possible d'introduire un recours auprès de la direction en charge de la relation enseignement/monde du travail (DREMT). J'ignore à ce stade si cette procédure a été correctement déclenchée.

Cette situation m'interpelle et je compte en faire part au secteur. Il faut effectivement veiller à ne pas décourager les jeunes filles – peu nombreuses – inscrites dans ces filières, et ne pas créer des obstacles supplémentaires dans leurs parcours.

Nous soutenons, par le Pacte pour un enseignement d'excellence, une nouvelle approche éducative de l'orientation qui démarre dès le plus jeune âge et qui comprend la lutte contre les stéréotypes liés au genre. Pour la préparer convenablement, l'orientation doit être abordée tout au long du parcours d'apprentissage, depuis les maternelles jusqu'à la troisième année du secondaire.

Mme Diana Nikolic (MR). – Il est essentiel que le choix de l'étudiant, ici de l'étudiante, soit respecté. Cette situation démontre que la mobilisation politique doit être transversale. À mon niveau, je ne manquerai pas de dialoguer avec mes homologues wallons.

D'ailleurs, j'ai déjà déposé des questions qui sont adressées aux ministres wallons compétents en la matière. Il est heureux que Mme Morreale, ministre wallonne de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, soit aussi ministre de l'Emploi et de la Formation. La situation qui nous préoccupe requiert clairement une action politique.

Il est néanmoins rassurant de constater sur les réseaux sociaux la fructueuse mobilisation des citoyens et la désapprobation publique face à l'attitude des garagistes et des employeurs du secteur. Il est aussi heureux de constater qu'il est possible de parvenir à une forme d'égalité entre hommes et femmes dans ce milieu professionnel où la gent masculine est majoritaire.

Je rappelle enfin qu'il existe des garages exclusivement féminins. Il faudra alors aussi se prémunir d'éventuelles discriminations à l'égard des stagiaires masculins dans ce type de garage...

8 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution relative à la gestion des dettes scolaires, déposée par Mme Groppi, MM. Kerkhofs et Hermant, Mmes Bernard et Lekane et M. Vancauwenberge (doc. 47 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission l'Éducation. (*Assentiment*)

9 Classement par le Parlement de la Communauté française des candidats au mandat d'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (Article 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française)

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection de l'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en application des articles 64 et 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Au préalable, nous entendrons le rapport relatif au classement des candidats à la fonction d'administrateur général de WBE, fait au nom du Bureau élargi par Madame Vandorpe.

La parole est à Mme Vandorpe, rapporteuse.

Mme Mathilde Vandorpe, rapporteuse. – Chers collègues, je vous présente donc le rapport relatif au classement des candidats à la fonction d'administrateur général de WBE, fait au nom du Bureau élargi.

«Vu le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française,

vu les règlements adoptés par le Parlement les 27 mars et 6 novembre 2019 et qui formalisent la procédure prévue à l'article 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française,

vu qu'en vertu de ce règlement, le Bureau élargi est chargé de lancer l'appel à candidatures conformément à l'article 74, § 1^{er}, 2^o, du décret spécial, de prendre connaissance de l'avis du collège visé à l'article 74, § 1^{er}, 3^o, du décret spécial, de procéder, le cas échéant, à l'audition des candidats et de faire rapport au Parlement en formulant une proposition de classement,

vu la procédure initiée en avril 2019 – publication de l'appel à candidatures au *Moniteur Belge* le 10 avril 2019, avis du collège d'experts daté du 12 juin 2019, avis du Bureau élargi daté du 27 juin – ayant abouti au classement par

l'assemblée de M. Witmeur en date du 17 juillet comme seul candidat apte à exercer la fonction,

vu la communication au gouvernement de cette décision datée du 23 juillet,

vu le courrier daté du 23 octobre 2019 par lequel le ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement nous informe que M. Witmeur a communiqué au gouvernement sa renonciation au poste d'administrateur général de WBE,

un nouvel appel à candidatures a été publié au *Moniteur Belge* le 14 novembre 2019. Il a également fait l'objet d'une publication sur les sites internet du Parlement le 14 novembre et du gouvernement de la Communauté française le 12 novembre et des journaux «*Le Soir*» et «*La Libre Belgique*» le 16 novembre 2019.

Le 13 octobre 2019, cinq candidatures au poste d'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement ont été reçues. Une candidature supplémentaire est parvenue le 18 décembre au Parlement. Le 18 décembre 2019, le Bureau élargi du Parlement a déclaré trois d'entre elles irrecevables et les trois autres recevables.

Le collège d'experts, institué par décision du Parlement de la Communauté française réuni en assemblée plénière le 6 novembre 2019, s'est réuni les 9 et 20 janvier 2020. Il était composé de M. Marc Evrard, Mme Emily Hoyos, M. Baudouin Meunier et M. Jean-Paul Philippot. Il devait remettre son avis dans le délai d'un mois prévu par l'article 74, 3^o, du décret. Par ailleurs, le Bureau élargi a décidé de soumettre les candidats à des tests psychotechniques en recourant à une évaluation effectuée par une firme extérieure spécialisée.

Le collège a été mis en possession des dossiers de candidature le 6 janvier 2020 et des rapports psychotechniques le 16 janvier. Après avoir consulté le président et l'administrateur *ad interim* de WBE, il a procédé à l'audition des trois candidats le 20 janvier 2020, dans l'ordre alphabétique. Chacun d'entre eux était invité à faire une présentation orale de sa candidature – motivations et projet de gestion – en 20 à 25 minutes, assortie d'un maximum de 15 diapositives PowerPoint, et à exposer en 5 minutes les forces et faiblesses de sa candidature. Ces présentations furent suivies d'un échange de vues avec les membres du collège pendant environ 35 minutes, portant ainsi la durée totale de l'entretien à une heure par candidat.

Sur la base de ces auditions et en ayant examiné les dossiers écrits des candidats, le collège, après en avoir délibéré, a formulé à l'unanimité son avis dont le Bureau élargi a pris connaissance le 31 janvier 2020. Le 6 février, ce dernier a décidé de ne pas procéder à l'audition des candidats vu l'avis unanime et étayé du collège d'experts.

Les membres de l'Assemblée ont été avertis que le dossier administratif pouvait être consulté

au greffe du lundi 10 février au mercredi 12 février.

Au terme de l'examen de la recevabilité des candidatures, des titres et expériences requis, de l'avis du collège d'experts et des projets de candidatures, le Bureau élargi propose à l'assemblée, en application de l'article 74, 4°, du décret, de considérer que deux candidats sont aptes et de les classer de la manière suivante: M. Nicaise comme premier candidat et M. Chapelle comme second candidat.»

M. le président. – Chaque membre a pu prendre connaissance du dossier auprès du greffe de l'Assemblée.

Si certaines interventions portent, même partiellement, sur les candidats, elles devront se faire à huis clos, en application de l'article 45 du règlement.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion de cette nouvelle discussion sur le classement des candidats au mandat d'administrateur général de WBE pour rappeler quelques considérations générales et la position du PTB sur cette procédure.

D'abord, le profil de fonction qui nous a été soumis met l'accent plutôt sur les compétences en management que sur celles en pédagogie du candidat recherché. Mon groupe et moi-même sommes d'avis qu'il aurait plutôt fallu procéder dans l'autre sens, c'est-à-dire juger une vision et une logique d'enseignement capables de former des citoyens critiques, responsables et solidaires, outillés pour prendre leur place dans la société et y jouer un rôle. Il va de soi que les capacités de management sont également nécessaires, mais elles devraient venir en second lieu.

Ensuite, dans toute la procédure que Mme Vandorpe vient de rappeler, les experts qui sont, d'après nous, les plus aptes à juger qui peut diriger l'enseignement sont les acteurs de l'école, les représentants des enseignants, des élèves et de leurs parents. Ils sont absents de la procédure et nous le regrettons!

D'une façon plus générale, nous estimons que les difficultés d'installation de WBE ont amené du chaos et ajouté des coûts supplémentaires. Pour nous, WBE est un organe qui permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se défaire de ses responsabilités en tant que pouvoir organisateur. En cas de problème, le ministre compétent peut toujours faire porter le chapeau à WBE.

À notre avis, WBE correspond à une vision de mise en concurrence des réseaux, des écoles et des élèves entre eux. Ce n'est pas cette concurrence qui permettra de réduire l'inégalité scolaire dont notre Fédération Wallonie-Bruxelles est devenue la triste championne.

M. le président. – Chers collègues, vous avez reçu sur votre banc une enveloppe contenant le bulletin de vote pour le classement des candidats à la fonction d'administrateur général de WBE.

J'invite M. Kerckhofs et M. Dodrimont, secrétaires du Parlement, à me rejoindre au perchoir pour procéder à l'appel nominal. En application de l'article 47, § 1^{er}, je propose à M. Kerckhofs, premier secrétaire, de tirer au sort le nom du membre à partir duquel débute l'appel nominal. À l'appel de votre nom, je vous demanderai de venir déposer votre bulletin de vote dans l'urne.

À la fin du vote, nous observerons une courte suspension de séance pour permettre aux secrétaires assistés des services de procéder au dépouillement. Nous reprendrons ensuite la séance pour annoncer les résultats du scrutin.

Le vote commence et nous pouvons procéder à l'appel nominal, en commençant par Mme Goffinet.

– Il est procédé à l'appel nominal.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 15h40 et reprise à 15h50.

M. le président. – La séance est reprise.

Voici les résultats du vote sur le classement des candidats à la fonction d'administrateur général de WBE.

86 membres ont pris part au vote.

70 membres ont répondu oui.

13 membres ont répondu non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, le Parlement considère que deux candidats sont aptes et décide de les classer comme suit: M. Nicaise comme premier candidat et M. Chapelle comme second candidat.

Je communiquerai cette décision au gouvernement en application de l'article 74, 4°, du décret spécial du 7 février 2019.

10 Rapport de la commission des Poursuites

10.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission des Poursuites, en vertu de l'article 125 de la Constitution.

En application de l'article 45, § 1^{er}, du règlement, je propose que le Parlement se réunisse à présent à huis clos.

Je propose également que soient autorisés à assister à nos débats Mme Virginie Watrin, directrice générale, et deux techniciens qui assureront le suivi technique de la séance. Ces fonctionnaires ont prêté serment entre mes mains. Le greffier assistera de droit à notre réunion conformément à l'article 11, § 3, du règlement.

Je vous rappelle que ne pourront prendre part à la délibération que les membres qui auront assisté à toute la discussion de ce point.

À l'exception des membres du Parlement et des personnes que je viens de citer, j'invite toutes les autres personnes à quitter la salle et les tribunes.

La séance se poursuit à huis clos.

– *Le huis clos commence à 15h45 et se termine à 16h30.*

M. le président. – Voici le résultat du vote relatif à l'autorisation de requérir le règlement de procédure.

86 membres ont pris part au vote.

84 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

Le Parlement a donc décidé d'accorder au procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, en application de l'article 125 de la Constitution et de l'article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région, l'autorisation de requérir le règlement de procédure en cause.

Je communiquerai la décision du Parlement de la Communauté française au procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h40.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Ahallouch;

– au ministre Daerden, par MM. Bastin, Sahli et Hazée;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Emmery et Mathieux ainsi que par MM. Legasse et Clersy;

– à la ministre Désir, par Mmes Mathieux et Cassart-Mailleux;

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation des articles 4, 8, 9 et 25 du décret de la Région flamande du 24 mai 2019 modifiant le décret du 5 avril 1995 contenant des dispositions générales concernant la politique de l'environnement et le décret relatif aux engrais du 22 décembre 2006, en ce qui concerne l'application du sixième programme lisier, introduit par l'ASBL *Algemeen Boerensyndicaat* et autres;

– le recours en annulation de l'article 1^{er} du décret de la Communauté française du 3 mai 2019 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires, introduit par M. Didier Mercier et autres;

– le recours en annulation partielle de la loi du 22 mai 2019 modifiant diverses dispositions en ce qui concerne la gestion de l'information policière, introduit par l'ASBL Ligue des droits humains;

– l'arrêt du 6 février 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article L4146-17 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, lu isolément ou en combinaison avec l'article 1^{er}bis, § 2, antépénultième alinéa, de la loi électorale communale du 4 août 1932, ne viole pas l'article 8 de la Constitution, lu isolément ou en combinaison avec l'article 20, paragraphe 2, b), du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

– l'arrêt du 23 janvier 2020 par lequel la Cour annule la loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité;

– l'arrêt du 23 janvier 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 149, 3^o, et 150, alinéa 1^{er} du Code des droits de succession (avant modification par la loi du 2 mai 2002) viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution et dit pour droit que l'article 148 du Code des droits de succession, ne viole pas lesdits articles de la Constitution.